

2018-5246

2018-12-24

## **IPACIDE LWT 968 G**

Myxobactéricide

PASTE

**Pour utiliser comme bactéricide, fongicide, algicide et pour le contrôle du limon bactérien dans les systèmes de circulation de l'eau de refroidissement, des lagunes, et de l'eau utilisée dans le traitement du papier et du carton**

### **GARANTIE:**

Brome disponible, présent sous forme de 1-bromo-3-chloro-5,5-diméthylhydantoïne et hydantoïnes apparantées....23.0 %

Chlore disponible, présent sous forme de 1-bromo-3-chloro-5,5-diméthylhydantoïne et hydantoïnes apparantées....10.0 %

NO D'HOMOLOGATION 28305 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

### **COMMERCIAL**

**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'USAGE  
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

**DANGER – CORROSIF POUR LES YEUX ET LA PEAU  
SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU**

**EN CAS D'URGENCE,  
COMPOSER LE 604-261-0803**

Fabricant:

DUBOIS CHEMICALS CANADA, INC.

SUITE 1600

1 FIRST CANADIAN PLACE, 100 KINGS STREET WEST

TORONTO ON M5X 1G5

Vancouver, BC V6P 6G2

Telephone: (604) 261-0803

### **NET CONTENTS:**

**MODE D'EMPLOI NOTE :** Ce produit se dégrade avec le temps. Utiliser une trousse de test de chlore et augmenter la dose, au besoin, pour obtenir le niveau de brome requis. Pour convertir les résultats de brome en p.p.m., multiplier par 2,25.

### **MÉTHODE D'APPLICATION:**

Ce produit est appliqué à partir du récipient au moyen d'une pompe. Deux méthodes peuvent être employées.

1. Pompage direct avec une aspiration par gravité ou par immersion à l'aide d'une pompe péristaltique.

2018-5246

2018-12-24

2. Transfert initial à un réservoir d'alimentation suivi d'un pompage à l'aide d'une pompe appropriée pour l'application à l'aide d'une aspiration par immersion telle qu'une pompe à membrane ou une pompe péristaltique.

### **SYSTÈMES DE CIRCULATION D'EAU DE REFROIDISSEMENT :**

Lorsque utilisé selon les instructions, ce produit combat efficacement le limon algaïque, bactérien et fongique dans les tours de refroidissement commerciales et industrielles, les condensateurs par évaporation, les systèmes d'apport en eau comme les filtres à flux continu, les bassins de refroidissement et les lagunes, les systèmes d'échange thermique à eau, les systèmes industriels d'épuration des eaux et les systèmes industriels de lavage d'air équipés d'un dévésiculeur.

### **DOSAGE :**

**Dose initiale :** Lorsque le système est visiblement souillé, ajouter entre 0,0545 à 0,1634 L/1000 litres d'eau contenue dans le système. Répéter la dose initiale jusqu'à ce qu'un taux de brome résiduel de 1 à 3 p.p.m. (milligrammes par litre) soit atteint pendant au moins 4 heures.

**Doses subséquentes :** Lorsqu'on constate un effet sur les microbes, ajouter de 0,0272 à 0,0823 Litres/1000 Litres d'eau contenue dans le système. Répéter au besoin pour maintenir un taux de brome compris entre 1 p.p.m. et 3 p.p.m. (milligrammes par litre) pendant au moins 4 heures.

### **FABRIQUE DE PÂTES ET PAPIERS (Papier non alimentaire) :**

Lorsqu'utilisé selon les instructions, ce produit combat efficacement le limon algaïque, bactérien, et fongique dans les systèmes d'apport d'eau douce et salée des moulins de pâtes et papiers, les systèmes d'affluent d'eau, les systèmes de refroidissement à eau, les systèmes d'eau de service, les systèmes d'eau blanche, et autres eaux de procédé. Traiter l'eau à certains endroits importants du système. Traiter l'eau là où le mélange du produit avec l'eau est uniforme. La fréquence et la durée du traitement dépendent de l'importance du problème. Les systèmes de traitement très souillés doivent être nettoyés avant le traitement initial.

### **APPLICATION DU PRODUIT :**

#### **TRAITEMENT PAR MÉTHODE SYSTÈME :**

Lorsque le système est visiblement souillé : ajouter entre 0,0272 et 0,272 litres de ce produit à 1000 litres ou entre 32,9 et 329 parties par million (milligrammes par litre) d'eau contenue dans le système.

Lorsqu'on constate un effet sur les microbes, ajouter 0,0272 à 0,205 litres de ce produit à 1000 litres ou entre 32,9 et 247 parties par million (milligrammes par litre) d'eau contenue dans le système.

#### **TRAITEMENT PAR MÉTHODE RÉSIDUELLE :**

Ajouter une quantité suffisante de ce produit pour conserver un résidu mesuré pouvant atteindre 5 parties par million (milligrammes par litre) sous forme de brome. Lorsqu'on constate un effet sur les microbes, l'utilisation de ce produit peut normalement être diminuée à moins d'une partie par million sous forme de brome.

2018-5246  
2018-12-24

**PRÉCAUTION : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. DANGER – CORROSIF POUR LES YEUX ET LA PEAU. SENSIBILISANT DERMIQUE POTENTIEL.** Provoque des blessures irréversibles aux yeux. Irrite la peau. Nocif si ingéré. Nocif si absorbé par la peau. Éviter le contact avec les yeux, la peau ou avec les vêtements. Porter une protection pour les yeux (lunettes de sécurité ou écran facial), des gants résistant aux produits chimiques, une chemise à manches longues et un pantalon lors de la manipulation du produit. Nocif si inhalé. Éviter de respirer la vapeur. Bien se laver les mains avec du savon après la manipulation. Retirer et laver les vêtements contaminés avant de les porter de nouveau.

**NE PAS MÉLANGER AVEC D'AUTRES PRODUITS CHIMIQUES.** Ne mélanger qu'avec de l'eau. Utiliser des outils propres et secs. Ne pas ajouter ce produit à un dispositif de distribution contenant des restes d'autres produits. Une telle utilisation peut être à l'origine d'une violente réaction pouvant provoquer un incendie ou une explosion. La contamination de matières organiques ou d'autres produits chimiques déclenchera une réaction chimique et produira de la chaleur, des gaz dangereux, peut-être un incendie et une explosion. En cas de contamination ou de décomposition, ne pas sceller le contenant à nouveau. Si possible, isoler le contenant dans un endroit bien aéré. Rincer l'endroit affecté avec de grandes quantités d'eau.

#### **PREMIERS SOINS :**

Contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Ingestion : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avalier. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

#### **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :**

La probabilité de lésions aux muqueuses peut contre-indiquer un lavage gastrique.

#### **DANGER POUR L'ENVIRONNEMENT :**

Ce produit est toxique pour les poissons et les invertébrés aquatiques.

#### **ENTREPOSAGE :**

2018-5246

2018-12-24

Garder le produit au sec dans un contenant fermé hermétiquement lorsqu'il n'est pas utilisé. Entreposer dans un endroit frais et bien aéré à l'abri de la chaleur ou de la flamme nue. En cas de décomposition, isoler le contenant si possible et rincer le sol avec de grandes quantités d'eau afin de dissoudre tout produit avant d'éliminer ce contenant. Ne pas contaminer les aliments pour les humains ou les animaux lors de l'entreposage ou de l'élimination.

### **ÉLIMINATION :**

**1.** Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au site de traitement. **2.** Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale. **3.** Rendre le contenant inutilisable. **4.** Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. **5.** Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**À L'INTENTION DE L'UTILISATEUR :** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.